

Communiqué AFPS 17 Octobre

Tous les prisonniers et toutes les prisonnières politiques palestien·nes doivent être libéré·es

Après deux ans de génocide à Gaza, l'accord pour le cessez-le-feu signé vendredi 10 octobre inclut la libération des otages israéliens et celle de 1978 prisonnier·es politiques palestinien·nes de Gaza et de Cisjordanie occupée détenu·es dans les prisons israéliennes.

Ce lundi 13 octobre, 250 prisonnier·es politiques palestinien·nes condamné·es à perpétuité ou à de lourdes peines ont été libéré·es. Mais leur libération n'est pas complète. En effet, 154 ont été expulsé·es directement vers l'Égypte sans rencontrer aucun membre de leurs familles, 8 d'entre eux sont allés à Gaza et 88 vers la Cisjordanie (y compris Jérusalem).

1 718 détenu·es originaires de Gaza, kidnappé·es après le 7 octobre 2023 par l'armée d'occupation israélienne ont été également libéré·es (2 femmes en font partie).

Les dépouilles de 45 détenus de Gaza ont été libérées dans le cadre de cet accord d'échange ; plusieurs centaines sont encore attendues.

Dans le même temps, d'autres mesures ont été mises en place par Israël pour poursuivre sa politique de punition individuelle ou collective. Les autorités israéliennes ont interdit aux familles d'organiser des célébrations, d'apparaître dans les médias et l'armée mène des raids dans les maisons de prisonnier·es libéré·es à qui il a été intimé l'ordre de ne pas s'exprimer dans les médias.

Ce sont plus de 19 000 Palestiniennes et Palestiniens de Cisjordanie occupée (y compris de Jérusalem-Est) qui ont été arrêté·es depuis le 7 octobre. Plus de 11 000 étaient détenu·es au 4 octobre de cette année, dont 3 544 en détention administrative (sans procès, ni qu'aucune charge ne soit communiquée), plus de 400 enfants et 53 femmes.

Depuis le 7 octobre 2023, 78 prisonnier·es ont été tué·es suite aux tortures, conditions de détention abjectes, violences subies, absences de soins, de nourriture suffisante et de qualité. Actuellement, seuls 5 corps ont été rendus à leurs familles.

Les images des prisonnier·es libéré·es illustrent ces conditions de détention inhumaines et dégradantes.

L'emprisonnement des Palestinien·nes est systémique, dans l'arbitraire le plus total. La politique d'incarcération du peuple palestinien - de l'arrestation à la libération - viole le droit international des droits humains et le droit humanitaire de la guerre. Elle est un outil de contrôle, de répression, d'oppression, de déshumanisation, de harcèlement.

C'est un outil de l'occupation, de la colonisation et de l'apartheid israélien utilisé pour tenter d'empêcher le peuple palestinien d'exercer son droit le plus strict à l'autodétermination. Le refus de libérer des leaders palestiniens, des interlocuteurs reconnus, tel que Marwan Barghouti, est un des moyens utilisé par Israël pour empêcher la création d'un État palestinien.

Ces femmes et enfants et ces hommes, qui sont encore détenu·es doivent être libéré·es.

Les États doivent prendre les mesures nécessaires pour y contraindre Israël. Ils disposent des moyens de pression.

Le « plan Trump » ignore le droit international : il ne prévoit pas la fin de l'occupation, de la colonisation, ni du régime d'apartheid israélien, il ne dit rien des ordonnances ou des avis de la CIJ, ni de l'application des résolutions de l'ONU.

Les États doivent appliquer des sanctions économiques, politiques et diplomatiques contre Israël pour le contraindre à respecter le droit qu'il bafoue depuis sa création.

La France, les États de l'Union Européenne doivent notamment suspendre l'accord d'association UE-Israël (une clause le prévoit en cas de non-respect des droits humains) et mettre fin à tout commerce d'armes avec Israël.